

Il manquait le contrôle technique de l'éthylomètre !

La procédure n'a pas été annulée vu l'état d'ébriété du conducteur

Pour défendre un prévenu comparaisant pour une conduite en état d'ivresse les avocats n'ont guère que deux stratégies. Reconnaître les faits et tenter d'amadouer les juges en évoquant des circonstances atténuantes pour réduire la peine, ou soulever des nullités de procédures pour obtenir la relaxe pure et simple.

Hier matin, deux avocats ont choisi la seconde stratégie pour tenter de sortir leur client de ce mauvais pas.

Me Damien Faupin a trouvé le petit détail qui compte sur la procédure établie à l'encontre de son client. Raymond, un Tarasconnais de 53 ans contrôlé avec une alcoolémie de 0,67 mg/l au retour de la feria d'Arles. C'était le 14 septembre 2008. Le dossier date un peu, mais c'est parce que le prévenu n'avait pas exécuté une sanction intermédiaire le condamnant à suivre un stage à la sécurité routière. En parcourant le PV des policiers, l'avocat s'est

aperçu que ce dernier ne comportait pas la date du dernier contrôle de l'éthylomètre utilisé. De quoi annuler la prise de taux d'alcoolémie et donc la poursuite.

Il n'est pas interdit de boire, ce qui est interdit c'est de prendre le volant après

Le substitut du procureur de la République Alexandre Rossi admet l'erreur mais trouve la parade, son état d'ébriété manifeste suffit à caractériser le délit. Il convient donc de requalifier le chef de la poursuite en devenant "une conduite en état d'ivresse manifeste".

"L'ivresse est la bouée de sauvetage des parquets" répond Me Faupin. Et de citer une jurisprudence de la cour d'appel de Nîmes disant qu'une haleine sentant l'alcool et une person-

ne titubant ne suffisent pas à caractériser cet état. Au final, le tribunal a suivi le ministère public et les constatations des policiers en condamnant Raymond qui avait reconnu un peu plus tôt à la barre avoir bu 4 ou 5 verres, à 3 mois de prison avec sursis et à suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Guillaume a été également pris à un contrôle routier en revenant de la feria. C'était le 11 avril 2009 à 1 h 20, et il avait une alcoolémie de 0,49 mg/l. "J'ai attendu une heure avant de prendre la volant, mais ce n'était pas suffisant". "Vous êtes pharmacien, vous auriez dû savoir" réplique la juge qui fait état de 4 condamnations pour des faits similaires. "Vous avez un problème d'alcool?". "Non, c'était festif" répond le prévenu. "Il n'est pas interdit de boire, ce qui est interdit c'est de prendre le volant après" poursuit la magistrate. Le substitut enfonce le clou, "on a affaire à un délinquant de la route".

Le jugement tombe, interdiction de repasser le permis de conduire déjà annulé de 6 mois, 1500 euros d'amende et obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Alexandre enfin, a été arrêté à la sortie d'une boîte de nuit à Châteaurenard avec un taux de 0,44 mg/l et à bord d'un véhicule ayant des pneus lisses. Son avocat Me Simonin évoque alors une nullité de procédure. Le contrôle a été effectué par un agent de police judiciaire (APJ) sans la présence d'un officier de police judiciaire (OPJ) obligatoire.

Une fois de plus, le substitut porte la contradiction, "L'argument est infondé. Le PV porte l'identité et la signature de l'officier, cela suffit".

Le tribunal a suivi le ministère public en rejetant la nullité et en condamnant Alexandre à 2 mois de prison et une interdiction de repasser son permis de conduire avant 6 mois.

Jean-Luc PARPALEIX

LA POLITIQUE

PS : la ligne de défense de Jean-Noël Guérini

Il est entendu ce matin par la commission d'enquête diligentée par le parti.

Huit jours après Arnaud Montebourg, c'est au tour de Jean-Noël Guérini d'être entendu ce matin à Paris par la commission d'enquête interne du Parti socialiste. Diligenté par la première secrétaire Martine Aubry, ce comité emmené par l'ancien ministre de la Défense Alain Richard est chargé de faire la lumière sur les "pratiques contestables" de la fédération PS des Bouches-du-Rhône dénoncées par le député de Saône-et-Loire. Dans un rapport incendiaire publié début mars, le secrétaire national chargé de la rénovation du PS évoquait les "dérives" et le "clientélisme" de l'instance dirigée par Jean-Noël Guérini, qui a quitté le premier secrétariat après les cantonales. "Insuffisant" selon Arnaud Montebourg qui continue de réclamer "l'éloignement" du président du Conseil général 13 et une mise sous tutelle de la fédération, comme dans l'Hérault.

Avant de se rendre à Marseille, les 3 et 4 mai, pour entendre élus et militants socialistes dans un hôtel proche de la gare Saint-Charles, la commission a convoqué les deux principaux protagonistes. Mercredi dernier, Arnaud Montebourg a répondu aux questions rue de Solferino. "J'ai pu, pendant deux heures, détailler



Son audition devrait durer au moins deux heures à Paris. / PHOTO P.N.

ses huit membres, il a prévu un long discours.

Où il cherchera à démontrer que les témoignages produits par son adversaire "sont juste déclaratifs et ne forment pas des preuves tangibles", explique Jean-David Ciot, premier secrétaire fédéral par intérim qui sera également à Paris ce matin, "De plus, 38 des 44 pièces fournies par Montebourg ne sont que des copies de procès-verbaux d'écoutes téléphoniques. Il n'y a rien de tangible", ajoute-t-il, reprenant les propos de Martine Aubry qui a répété qu'il n'y avait "rien dans le rapport". L'homme fort du PS dans le département avec lui quelque 70 témoignages d'élus et militants de la fédération, ainsi qu'une liste des 95 secrétaires de section. "Contrairement à ce qui est avancé, seuls 12 d'entre eux travaillent au Comité..."

ARLES

LE FESTIVAL

Chantez-le en provençal !

Les 7 et 8 mai prochains, les polyphonies provençales seront à l'honneur à Cavaillon

rie de la maintenance des traditions provençales, du melon de Cavaillon et des produits du ter-